

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le

17 JUIN 2013

N/Réf. RD/PV mh
V/Réf. KB/NG150/DVD SD13085Z

NOTE

A l'attention de

Monsieur Daniel LE DOUR
Ingénieur chef d'arrondissement
Chef de la 3^{ème} Section Territoriale de Voirie
Direction de la Voirie et des Déplacements
17, rue Cauchy -75015 PARIS

—

OBJET : Rue du Champ de Mars à Paris 7^{ème}.

Par note en date du 12 juin dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la mise en place de potelets fixes aux abords de la rue du Champ de Mars à l'angle de la rue Valadon.

La Préfecture de Police indique qu'il est possible d'interdire l'accès à la rue du Champ de Mars par l'un des dispositifs suivants :

- Moyen escamotable à fermeture par cadenas sécable,
- Borne déplaçable (80 kg maximum) au moyen d'une barre à mine,
- Potelet sécable avec masse,
- Bras et barrière facilement destructible,
- Dispositif décondamnable avec la clé spéciale des sapeurs-pompiers (carré mâle de 6 mm ou triangle femelle de 12 mm de côté).

Si le système du potelet sécable avec masse s'est révélé inefficace, je vous saurai gré de m'indiquer ce qu'il en est pour les quatre autres.



Rachida DATI